



PSA ASSURANCE
L'ASSURANCE ADAPTÉE
À VOTRE CITROËN.

TOUJOURS LA MEILLEURE PROTECTION POUR VOTRE CITROËN NEUVE OU D'OCCASION! QU'ELLE SOIT NEUVE OU D'OCCASION, VOUS AVEZ BIEN SÛR À COEUR D'OFFRIR À VOTRE CITROËN LA MEILLEURE DES PROTECTIONS. AINSI QUE DE BÉNÉFICIER DES MEILLEURES CONDITIONS GRÂCE À DES TARIFS PARFAITEMENT ADAPTÉS À VOTRE SITUATION. VOUS AVEZ BIEN RAISON DE FAIRE CONFIANCE À PSA ASSURANCE!



UNE ASSURANCE COMPLÈTE ET ADAPTÉE À VOS BESOINS

Vous êtes fier de votre Citroën. Et vous avez mille fois raison de l'être. Vous souhaitez la protéger au mieux. C'est pourquoi **PSA Assurance** vous offre un large éventail de formules d'assurance vous permettant de mettre votre Citroën à l'abri.

Parce qu'il vaut mieux être paré à tout, **PSA Assurance** assure plus que votre voiture. L'assurance **responsabilité civile** (RC), obligatoire, constitue la garantie de base de l'assurance auto et rembourse à votre place les dommages causés à des tiers avec votre véhicule. L'assurance RC inclut également une 1ère assistance en cas d'accident, de vol ou tentative de vol ou d'incendie si votre véhicule est immobilisé. Notre responsabilité civile comprend également les services suivants : BOB, Euro+ et Click for you. Vous avez tout intérêt à la compléter par des garanties adaptées à vos besoins et à votre Citroën, qu'elle soit neuve ou d'occasion. Ce n'est donc pas seulement votre véhicule, mais aussi vous-même et les membres de votre famille que vous pouvez protéger. La garantie protection juridique, par exemple, garantit une défense optimale de vos intérêts, tandis que l'Assistance + garantit votre mobilité.



UNE ASSURANCE SUR MESURE POUR VOTRE CITROËN

Avec **PSA Assurance**, c'est vous qui choisissez la manière dont vous souhaitez assurer votre Citroën. À chaque Citroën correspond la formule d'assurance adaptée.

VÉHICULES NEUFS OU RÉCENTS

1. VOTRE CITROËN TOUTE NEUVE MÉRITE UNE TOUTE BONNE COUVERTURE



En prenant le volant d'une Citroën flambant neuve, vous privilégieriez certainement une protection optimale contre les dégâts matériels. Histoire de protéger au maximum votre nouveau véhicule et l'investissement qu'il représente. Dans ce cas, **PSA Assurance** vous propose l'assurance **omnium** - basée sur la **valeur catalogue** de votre véhicule - et les services de qualité qui l'accompagnent.

Avec l'assurance **omnium** de **PSA Assurance**, vous êtes couvert en cas de :

	OMNIUM
VOL OU TENTATIVE DE VOL	+
BRIS DE VITRES	+
INCENDIE	+
FORCES DE LA NATURE (TEMPÊTE, GRÊLE, ...) ET HEURTS D'ANIMAUX, Y COMPRIS LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES RONGEURS.	+
DÉGÂTS MATÉRIELS RÉSULTANT D'UN ACCIDENT, DU TRANSPORT DU VÉHICULE, D'UN ACTE DE VANDALISME OU DE MALVEILLANCE. (AVEC FRANCHISE)	+



"GARANTIE-VALEUR" DE 3 ANS

En cas de perte totale ou de vol, **PSA Assurance** vous donne la possibilité de choisir **une nouvelle Citroën de la même valeur catalogue** que la valeur assurée que vous nous aviez déclarée pour le véhicule sinistré. Cette garantie-valeur est valable si votre véhicule a moins de 3 ans au moment du sinistre.

Si vous optez pour **une indemnisation en espèces**, une dégressivité sera appliquée sur la valeur assurée de votre Citroën au moment de la conclusion de votre contrat d'assurance.

UNE ATTENTE SANS SOUCI EN CAS DE REPRISE DU VÉHICULE

Si votre point de vente Citroën reprend votre voiture actuelle, celle-ci est également couverte en dégâts matériels, en cas de perte totale, à concurrence du prix de reprise convenu avec lui. Ceci dans l'attente de votre nouvelle Citroën et pour autant que celle-ci soit couverte en omnium.

UNE FRANCHISE FIXE EN CAS DE DÉGÂTS MATÉRIELS

Plus de mauvaise surprise en cas de sinistre: dès la souscription de votre contrat d'assurance, vous connaissez le montant de la franchise qui pourrait rester à votre charge. En outre, en faisant réparer votre véhicule auprès d'un garage partenaire Citroën, vous bénéficiez d'une réduction de 75€ sur le montant de votre franchise fixe.

Une autre possibilité s'offre à vous: l'option "**Franchise Dégâts Matériels à 0€ au 1^{er} sinistre**".

Avec celle-ci, la franchise fixe est ramenée à 0€:

- en cas de réparations par un garage partenaire Citroën et si le coût des réparations HTVA dépasse le montant de la franchise fixe
- en cas de perte totale.

2. UNE COUVERTURE IMBATTABLE POUR VOTRE CITROËN RÉCENTE



Vous roulez à bord d'une Citroën de moins de 2 ans? Un choix intelligent qui vous permet de profiter d'un excellent rapport qualité/prix. Votre Citroën, vous y tenez. Il est donc normal que vous attendiez de votre assurance une couverture parfaite. **PSA Assurance** vous propose une assurance omnium vous garantissant une couverture équivalente à celle d'une Citroën neuve.

VÉHICULES D'OCCASION

1. DES GARANTIES IMPARABLES POUR VOTRE CITROËN D'OCCASION.



Vous avez opté pour une Citroën d'occasion. Une garantie de confort, de sécurité et de plaisir. Tout comme pour un véhicule neuf, vous souhaitez offrir à votre voiture la protection qu'elle mérite. Vous recherchez une couverture complète couvrant votre véhicule à sa juste valeur tout en tenant compte de son âge. **PSA Assurance** vous propose une formule d'assurance omnium, spécialement destinée **aux voitures âgées entre 2 et 5 ans: omnium 24+**.

Avec **omnium 24+**, vous pouvez compter sur une couverture qui assurera votre Citroën de façon optimale sur la base de sa **valeur facture**.

Grâce à **omnium 24+** de **PSA Assurance**, vous bénéficiez d'une couverture en cas de:

	OMNIUM 24+
VOL OU TENTATIVE DE VOL	+
BRIS DE VITRES	+
INCENDIE	+
FORCES DE LA NATURE (TEMPÊTE, GRÊLE, ...) ET HEURTS D'ANIMAUX, Y COMPRIS LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES RONGEURS.	+
DÉGÂTS MATÉRIELS RÉSULTANT D'UN ACCIDENT, DU TRANSPORT DU VÉHICULE, D'UN ACTE DE VANDALISME OU DE MALVEILLANCE. (AVEC FRANCHISE)	+



UNE INDEMNITÉ RASSURANTE

En cas de **perte totale**, vous percevez une indemnisation correspondant à la valeur de votre voiture au moment du sinistre. Pour calculer celle-ci, la valeur assurée est réduite de 1% par mois entamé à compter de la prise d'effet de la garantie omnium 24+.

En cas de **perte totale économique**, c'est-à-dire si les frais de réparation de votre véhicule sont plus élevés que sa valeur au moment du sinistre, vous avez le choix entre:

- une indemnisation en perte totale ou
- la possibilité de faire réparer votre véhicule auprès d'un garage partenaire Citroën. Dans ce cas, le montant pris en charge par **PSA Assurance** pour les réparations sera égal à l'indemnité en perte totale, majorée de maximum 10% (avec un plafond de 1.000€). Le solde éventuel des réparations reste à votre charge.

UNE FRANCHISE FIXE EN DÉGÂTS MATÉRIELS

Plus de mauvaise surprise en cas de sinistre: dès la souscription de votre contrat d'assurance, vous connaissez le montant de la franchise qui pourrait rester à votre charge. En outre, en faisant réparer votre véhicule auprès d'un garage partenaire Citroën, vous bénéficiez d'une réduction de 75€ sur le montant de votre franchise fixe.

Une autre possibilité s'offre à vous: l'option "**Franchise Dégâts Matériels à 0€ au 1^{er} sinistre**". Avec celle-ci, la franchise fixe est ramenée à 0€:

- en cas de réparations par un garage partenaire Citroën et si le coût des réparations HTVA dépasse le montant de la franchise fixe
- en cas de perte totale.

2. UNE ASSURANCE AUSSI POUR VOTRE CITROËN JUSQU'À 5 ANS.

La marque Citroën est synonyme de confiance. Même si votre choix s'est porté sur un véhicule jusqu'à 5 ans, il mérite une protection adaptée afin de profiter durablement des qualités de la marque que vous avez choisie. Le tout à un prix avantageux. Souscrivez dès lors la mini-omnium de **PSA Assurance**, une formule destinée aux véhicules jusqu'à 5 ans.

Avec la mini-omnium de **PSA Assurance**, vous êtes couvert en cas de:

	MINI-OMNIUM
VOL OU TENTATIVE DE VOL	+
BRIS DE VITRES	+
INCENDIE	+
FORCES DE LA NATURE (TEMPÊTE, GRÊLE,...) ET HEURTS D'ANIMAUX, Y COMPRIS LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES RONGEURS.	+



DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES INDISPENSABLES

PSA Assurance propose un éventail particulièrement large de garanties d'assurance complémentaires, constituant une précieuse valeur ajoutée tant pour les Citroën neuves que pour les Citroën plus âgées.

LA DÉFENSE ABSOLUE DE VOS INTÉRÊTS

Un accident entraîne bien souvent un désaccord entre les parties concernées. Et il n'est pas rare que celui-ci aboutisse au tribunal. La garantie **protection juridique** de **PSA Assurance** assure dans ce cas une défense optimale de vos intérêts :

- elle défend vos intérêts et effectue les démarches nécessaires afin de récupérer votre dommage
- elle prend en charge les frais de votre défense juridique: du courrier administratif aux frais de justice (sauf vos amendes), en passant par les frais et honoraires de l'avocat de votre choix.

UNE SOLIDE PROTECTION POUR VOUS-MÊME

Contrairement aux idées reçues, le conducteur n'est pas assuré par son assurance RC pour ses propres blessures en cas d'accident, même en tort. La facture peut dès lors grimper très vite et tous les frais sont à votre charge. Heureusement, l'**option sécurité du conducteur** veille à votre tranquillité d'esprit en toutes circonstances. Même lorsque vous conduisez la voiture de quelqu'un d'autre dans le cadre de votre vie privée.

La garantie **sécurité du conducteur** couvre notamment :

- les frais médicaux
- l'incapacité temporaire personnelle, économique ou ménagère quand celle-ci dure plus de 15 jours
- l'incapacité permanente personnelle, économique ou ménagère quand elle est supérieure à 10%

et ce, jusqu'à 1.500.000€ par sinistre.



POUR UNE MOBILITÉ ASSURÉE

Votre voiture, c'est votre liberté. L'**Assistance +** de **PSA Assurance** vous offre la tranquillité d'esprit dont vous avez besoin et garantit votre mobilité. En voyage, chez vous ou sur la route.

L'**Assistance +** est toujours là pour :

- remorquer votre Citroën, tombée en panne en Belgique, vers un garage partenaire Citroën de votre choix
- remorquer à l'étranger votre Citroën jusqu'au garage Citroën le plus proche
- vous fournir une voiture de remplacement pour une période de 15 jours maximum* en Belgique et de 7 jours maximum à l'étranger.

L'**Assistance +** offre même une sécurité maximale pour les conducteurs d'une Citroën comptant déjà un bon nombre d'années et de kilomètres au compteur.

Outre l'assistance véhicule, l'**Assistance +** offre également une assistance aux personnes.



* Si vous faites appel à un garage partenaire Citroën. Dans le cas contraire, vous recevrez un véhicule de remplacement pour une durée maximale de 7 jours.

PUIS, IL Y A TOUT CE QUE PSA ASSURANCE FAIT EN PLUS POUR VOUS

UNE RÉDUCTION DE 75 € SUR LA FRANCHISE FIXE POUR LES VOITURES

UN VÉHICULE DE REMPLACEMENT EN CAS D'ACCIDENT OU DE VOL

En cas d'accident totalement en droit ou en complément de votre garantie dégâts matériels, vous bénéficiez d'une assistance réparation. Votre garage partenaire Citroën met gratuitement à votre disposition un véhicule de remplacement **pendant toute la durée des réparations de votre Citroën**, ou pendant 30 jours en cas de perte totale. En cas de vol, vous bénéficiez également d'un véhicule de remplacement pendant 30 jours, pour autant que vous ayez souscrit la garantie vol. 3 jours en cas de bris de vitre et si réparations dans un garage partenaire Citroën.

DES RÉPARATIONS GARANTIES PAR CITROËN

Grâce à **PSA Assurance**, votre véhicule est entre de bonnes mains chez le garage partenaire Citroën que vous avez choisi. Vous avez la certitude que toute intervention en carrosserie, mécanique ou électronique sera faite **dans les règles de l'art**.

DES FRAIS DE RÉPARATION PAYÉS DIRECTEMENT

Vous avez un accident pour lequel vous êtes totalement en droit ou vous souhaitez faire appel à votre garantie dégâts matériels pour des réparations? Vous n'avez pas à vous inquiéter du paiement de la facture ni d'éventuels acomptes. **PSA Assurance paie directement tous les frais** à votre garage partenaire Citroën, à l'exception de la franchise éventuelle et de la TVA récupérable.

NOUS RÉGLONS TOUT POUR VOUS

Vous êtes assuré auprès d'une autre compagnie et vous désirez passer chez **PSA Assurance**? **PSA Assurance** règle toutes les démarches à votre place.

LA LIGNE INFO PSA ASSURANCE, PRÊTE À INTERVENIR

Vous êtes impliqué dans un accident la nuit ou le week-end sans pouvoir joindre qui que ce soit? **PSA Assurance** est là! En cas d'accident ou de vol, vous pouvez vous adresser à notre Ligne Info exclusive, **7j/7, 24h/24!** Tout sera mis en oeuvre pour vous aider le plus vite possible, avec une efficacité totale.

VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE: VOTRE POINT DE VENTE CITROËN

Personne ne vous connaît mieux, vous et votre véhicule, que votre point de vente Citroën. Il veille non seulement à ce que vous soyez satisfait de votre véhicule, mais aussi à ce que vous vous sentiez en sécurité. Partout. Tout le temps.

Expérience et prudence au volant méritent bien le meilleur de l'assurance!

Vous souhaitez toutes les infos nécessaires sur le produit **PSA Assurance**, les garanties proposées, les conditions de souscription ou demander une offre?

Contactez-nous gratuitement sans tarder au 0800 23 119.

Le produit **PSA Assurance** est une assurance qui rassemble les garanties Responsabilité, Protection du véhicule (omnium, omnium 24+, mini-omnium, ...), Protection du Conducteur, Protection juridique et Assistance+. Ce produit a été développé par A.Belgium, compagnie d'assurances belge, et est soumis au droit belge. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite. Ce produit **PSA Assurance** est réservé à la Belgique.

Veuillez consulter la fiche produit (IPID) et les conditions générales d'assurance de ce produit avant de le souscrire. Les couvertures offertes sont nombreuses et expliquées dans ces documents qui précisent également les éventuelles limites et exclusions des garanties. Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement sur le site Internet www.citroen.be.

En cas de plainte éventuelle, vous pouvez faire appel au service Customer Protection (place du Trône 1 à 1000 Bruxelles, e-mail: customer.protection@axa.be). Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman Assurances, square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).



PSA Assurance est un produit d'A.Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) • Siège social : Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (Belgique)
Tél. : 02 678 61 11 • N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles

PSA FINANCE BELUX S.A. • Avenue du Bourget 20 Bte 1 à 1130 Bruxelles • N° BCE 0417.159.386 • Tél. : +32 2 370 77 11 • Fax: +32 2 332 12 33 • psafinance@psa-finance.com
N° d'inscription FSMA 019653A • IBAN: BE86 3100 0100 5250 • BIC: BBRU BE BB, inscrit dans le registre des intermédiaires d'assurances tenu par la FSMA sous le n° BCE 0417.159.386, agit en tant qu'agent d'assurances d'A.Belgium S.A..
Les points de vente Citroën inscrits dans le registre des intermédiaires d'assurance tenu par la FSMA agissent en tant que sous agents ou intermédiaires à titre accessoire de PSA Finance Belux SA. Les points de vente Citroën non-inscrits FSMA agissent en tant qu'apporteurs de clients.

E.R.: Johan Dresin • Avenue du Bourget 20 Bte 1 à 1130 Bruxelles • Tél. : +32 (0)2 370 77 11 • Édition: 10/2020

PSA
GROUPE
ASSURANCE

